

Calendrier prévisionnel de mise en œuvre des principales actions du pacte pour la démocratie à Strasbourg

Mai 2018

Conseil de suivi et d'évaluation de la participation citoyenne

Les modalités d'organisation et de fonctionnement de ce Conseil seront définies dans le cadre d'un atelier tripartite prévu fin mai.

Ces modalités feront ensuite l'objet d'une délibération à l'automne 2018.

Le Conseil pourra être mis en place à l'issue de la délibération et notamment traiter plusieurs actions identifiées dans le cadre des ateliers du Sommet citoyen (disposer d'espaces et de supports d'expression libre, utiliser un « camion citoyen » comme outil de participation citoyenne mobile, identifier de nouveaux « tiers-lieux » et expérimenter des espaces tests, etc.)

Juin 2018

Plateforme numérique de la participation citoyenne

La plateforme sera opérationnelle dans sa première version en juin 2018, avec les rubriques actives suivantes :

- S'informer (projets d'aménagement, politiques publiques, instances de démocratie locale),
- Participer (s'exprimer lors de consultation, concertation, co-construction),
- Avertir (accès à l'application de signalement Mon.Strasbourg.eu).

Les nouvelles fonctionnalités suivantes viendront compléter cet outil numérique au cours du dernier trimestre 2018 :

- Initiatives citoyennes (lieu de recensement, saisie et suivi des initiatives citoyennes et des tiers-lieux),
- Pétitions citoyennes (lieu de saisie, de suivi et de signature des pétitions),
- Budget participatif (lieu d'information, de saisie, de suivi et de vote).

Juin 2018

Ateliers de projets « institutionnels » et « d'initiatives citoyennes »

Les ateliers, orientés sur des projets ou des politiques publiques, à l'initiative de la Ville ou à l'initiative des habitants-es, ouverts-es à tous les habitants-es, pourront être progressivement mis en place à partir de juin 2018.

Certains ateliers de ce type sont d'ores et déjà prévus : l'atelier Ville « Zéro perturbateur endocrinien » ou l'« atelier de participation autour du projet des Deux-Rives ».

Au sein de l'organisation de la collectivité, il s'agira de renforcer le dispositif de pilotage des démarches de participation citoyenne via notamment la revue de concertation et la consolidation d'un répertoire des projets.

Retours d'informations des élus-es concernant les avis produits sur les projets concertés

Ces retours d'informations (concernant notamment la prise en compte ou non des éléments des avis dans la décision finale prise par la Ville) pourront être progressivement mis en œuvre en lien avec les ateliers de projets.

Deuxième semestre 2018

Stratégie digitale

Une délibération précisera les modalités et le calendrier de mise en œuvre des différentes actions liées à l'open data et à la réduction de la fracture numérique (création d'un comité des usagers-ères du numérique dans le cadre du Conseil de suivi et d'évaluation de la participation citoyenne, mise en place de la plateforme open data, développement d'une thématique autour de la santé, de l'environnement et de la santé environnementale dans l'open data, etc.)

Septembre 2018

Publication des projets de délibération en amont des Conseils municipaux sur le site de la Ville

Octobre 2018

Pétitions citoyennes

L'objectif est de permettre aux habitants-es de Strasbourg de pouvoir interpellier les élus-es sur des sujets d'intérêt général et de compétence de la Ville.

Le dispositif pourra être instauré à partir d'octobre 2018.

Les modalités de mise en œuvre des pétitions citoyennes feront l'objet d'une délibération à l'automne 2018.

Premier trimestre 2019

Budget participatif

Le budget participatif est un dispositif qui permet d'allouer une part du budget d'investissement de la Ville à la réalisation de projets construits et sélectionnés par les habitants-es.

Une expérimentation sera lancée au cours du premier trimestre 2019.

Les modalités de mise en œuvre du budget participatif feront l'objet d'une délibération à l'automne 2018.

Démocratie européenne

Les actions proposées par l'atelier « démocratie européenne à Strasbourg », notamment la création d'un forum citoyen européen permanent, devront faire l'objet d'une étude de faisabilité plus approfondie pour en définir les objectifs, les modalités et un calendrier prévisionnel de mise en œuvre. Les actions proposées par les associations européennes pourront faire l'objet d'une communication permanente.